

# 5

## Les Projets de réintroductions menés par la LPO

Yvan Tariel

*LPO Mission Rapaces*

Nous allons décrire l'ensemble des dossiers de réintroduction de rapaces dans lesquels la LPO a été ou est impliquée.

[yvan.tariel@lpo.fr](mailto:yvan.tariel@lpo.fr)



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE-ALPES

Colloque à Lyon les 10 et 11 février 2012

LES RÉINTRODUCTIONS Un atout pour restaurer les écosystèmes ?

## Pourquoi en arrive-t-on à devoir réintroduire ?

Le rythme d'extinction de la biodiversité est mille fois supérieur à celui du siècle précédent. Des engagements internationaux reconnaissant l'importance de cette perte de biodiversité ont été pris, impliquant des choix sociaux économiques qui limitent bien souvent les mesures à appliquer. Néanmoins, l'Europe précise dans les outils financiers pour limiter cette perte de biodiversité, notamment Life, que les réintroductions sont de bonnes pratiques, éligibles au regard de leur efficacité, de leur coût et des résultats obtenus.

Il est effectivement urgent d'agir, sachant qu'une espèce d'oiseaux nicheurs sur quatre pourrait disparaître prochainement de France métropolitaine selon la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Malheureusement, les réintroductions de rapaces en France, s'avèrent être un sujet de discorde, mais presque exclusivement naturaliste. En effet, une fois les projets réfléchis et avancés, les partenaires locaux, les élus, les habitants ou les utilisateurs du milieu tombent très facilement d'accord sur ces projets alors qu'ils nécessitent des discussions difficiles entre naturalistes.

Dans les critères de l'UICN, la preuve de la présence historique d'une espèce est importante. Cependant, la valeur historique, si importante soit-elle, n'est pas un facteur déterminant pour lancer un programme de réintroduction. De nombreuses espèces étaient en réalité présentes dans l'environnement bien qu'elles ne soient pas men-

tionnées dans la littérature. La difficulté est alors de prouver qu'elles étaient effectivement là. Il paraît donc important de revenir sur les limites empêchant ces opérations.

Le coût d'une réintroduction est un sujet qui fait souvent bondir. D'après le milieu scientifique c'est un projet qui coûte très cher. Pourtant, une réintroduction sur 5-10 ans coûte moins cher qu'un rond point, l'argument du coût trop élevé semble donc un peu dérisoire. En ce qui concerne les rapaces, sur un projet considéré du début jusqu'à la fin des lâchers et en incluant les 10 années de suivi postérieur, un simple calcul montrerait que le bilan économique global est extrêmement positif et le bilan écologique encore plus, en termes de retours divers pour la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services rendus. D'autre part, ces projets créent de l'emploi mais surtout du génie écologique qui sera de plus en plus indispensable dans les décennies à venir. La France a été pionnière dans ce domaine et, si elle s'en donne les moyens, peut rester parmi les nations agissant le plus pour la biodiversité.

Il est plus facile de se reposer sur le fait qu'on peut laisser faire la nature, pour certaines espèces on peut effectivement penser à laisser revenir spontanément une population, comme on l'a fait pour le balbuzard. Mais bien souvent, laisser faire la nature c'est manquer de considération envers les agressions qu'elle subit quotidiennement. On la massacre, bétonne et empoisonne de partout. La biodiversité est toujours autant malmenée, il est donc temps d'agir et non plus de laisser faire.

## Les différents projets de réintroduction de rapaces.

### Le vautour fauve (*Gyps fulvus*)



La réintroduction du vautour fauve a été initiée dans les Grands Causses par les pionniers de la LPO (Michel Brosselin, les frères Terrasses...). Malgré l'opposition de tous les scientifiques au projet, il démarre en 1968. Après un délai considérable de réflexion et discussion, lié à l'époque et aux premières tentatives, les premiers lâchers réussis sont effectués en 1981.

Des Oiseaux adultes étaient installés en volières pour constituer des couples. Une fois ces couples formés et produisant des jeunes, ils étaient libérés et se fixaient à

proximité afin de commencer un nouveau cycle de reproduction. Les derniers relâchers d'oiseaux furent effectués en 1987.

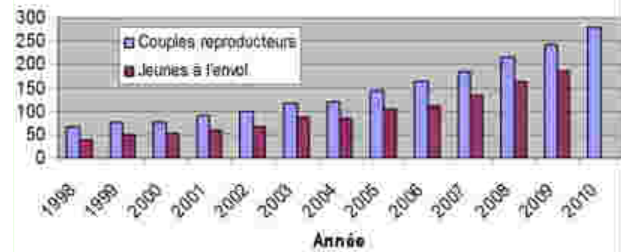
Ce projet conséquent mené de 1968 à 2012 est maintenant géré quotidiennement de façon facile mais les premières années ont vraiment été difficiles. Effectivement, si des personnes très volontaires ne portent pas le projet et ses idées afin de contrecarrer tous les problèmes qui se posent dans le cadre d'une écologie actuelle nouvelle et difficile, le projet ne peut pas réussir.

Depuis 2004 la population des Grands Causses a une croissance annuelle de 10% (Figure 1). Compte tenu de la disponibilité alimentaire et de la capacité d'accueil du milieu, ce taux est encore loin du seuil de croissance maximale de la population. En 2011 on a atteint le nombre de 333 couples reproducteurs. Signe du succès du programme, un groupe d'oiseaux issus de cette population a été envoyé en Bulgarie en 2012 pour un programme de réintroduction.

Une équipe de scientifiques sous la houlette de François Sarrazin (Muséum, CNRS, Paris VI) a réalisé de nombreuses études depuis maintenant plus de vingt ans. Les résultats obtenus sont considérables en termes de connaissances acquises sur la biologie des populations de nécrophages. Les oiseaux sont de nos jours encore suivis par une équipe de 4 personnes, ce qui fait de ce projet un cas unique de longévité de suivi d'une population depuis son origine (30 ans).

De plus, une étude portant sur les retombées économiques liées au tourisme montre qu'elles sont sans commune mesure avec l'investissement réalisé pour la réintroduction. Effectivement, cette réintroduction s'est avérée être un projet économique et écologique particulièrement rentable. Lors de l'analyse du succès d'un programme de réintroduction, il est d'une part important de savoir si la population est bien implantée et se développe naturellement, néanmoins il est également primordial de considérer le bilan des retombées économiques du projet

## Reproduction des Vautours fauves dans les Grands Causses

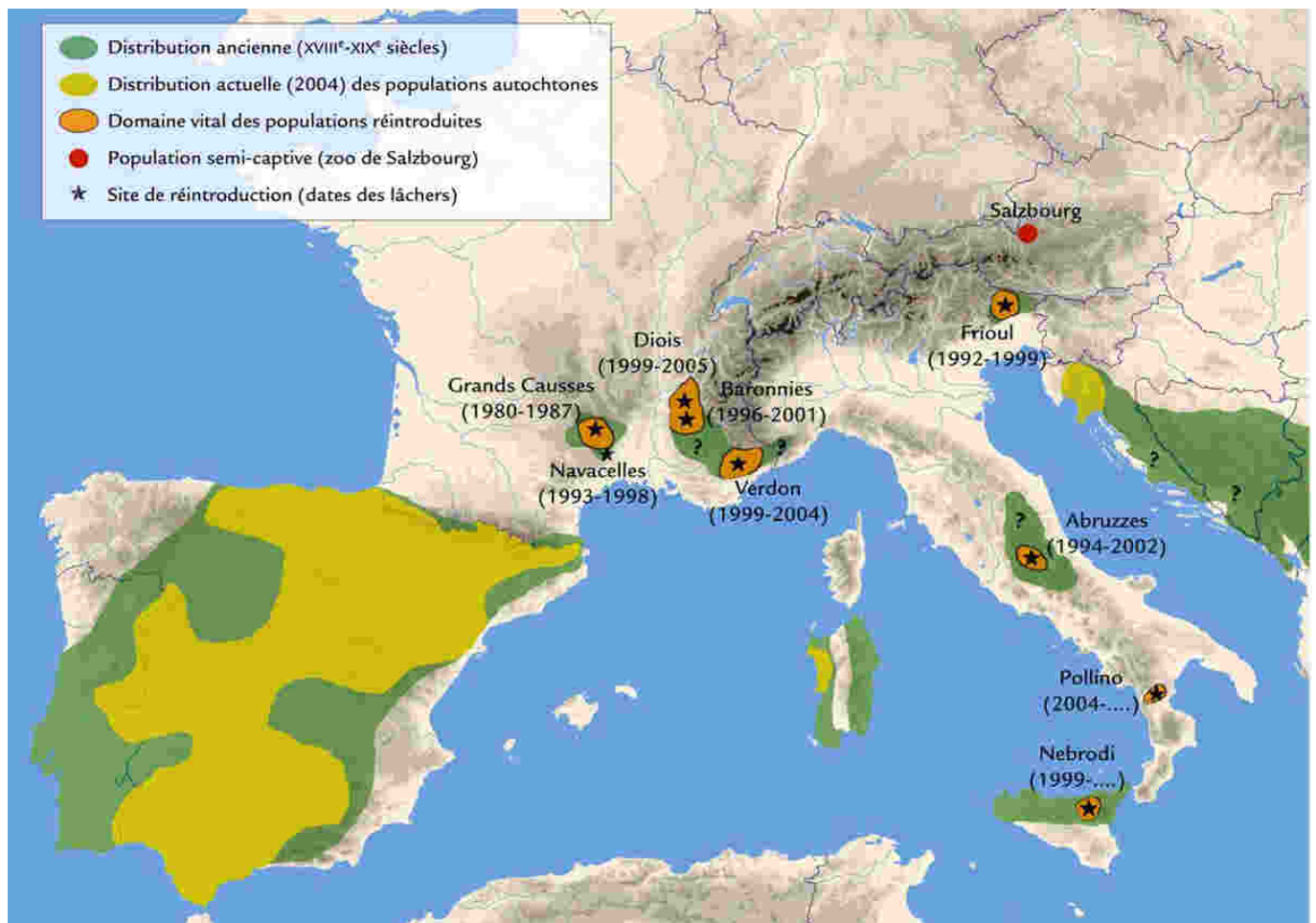


**Figure 1**  
 Couples reproducteurs et jeunes à l'envol en fonction de l'année dans les Grands Causses.

pour savoir s'il est réussi. Il n'est donc pas gênant de parler d'« investissements » lors de réintroductions d'oiseaux d'autant plus que c'est un discours qui peut être bien assimilé et réfléchi dès le début d'un projet.

Pour résultat final, à partir du projet dans les Grands Causses de 1980 à 1987, on peut voir sur la Figure 2 l'essaimage des projets de réintroduction qui a eu lieu, représentés par une étoile. Les anciens circuits réalisés par les vautours remontant de l'Espagne, traversant la France, le massif alpin, puis redescendant sur la Grèce, faisant tout le tour de la méditerranée pour rejoindre l'Afrique et revenir par Gibraltar, sont vraisemblablement en train de se remettre en place. On considère donc des systèmes écologiques d'une ampleur qui n'était pas soupçonnée au moment de la mise en place du projet de réintroduction, alors qu'en prenant du recul, probablement personne n'aurait voulu se lancer dans ce programme si le coût financier avait été annoncé.

**Figure 2** Essaimage des réintroductions de vautour fauve à partir des Grands Causses



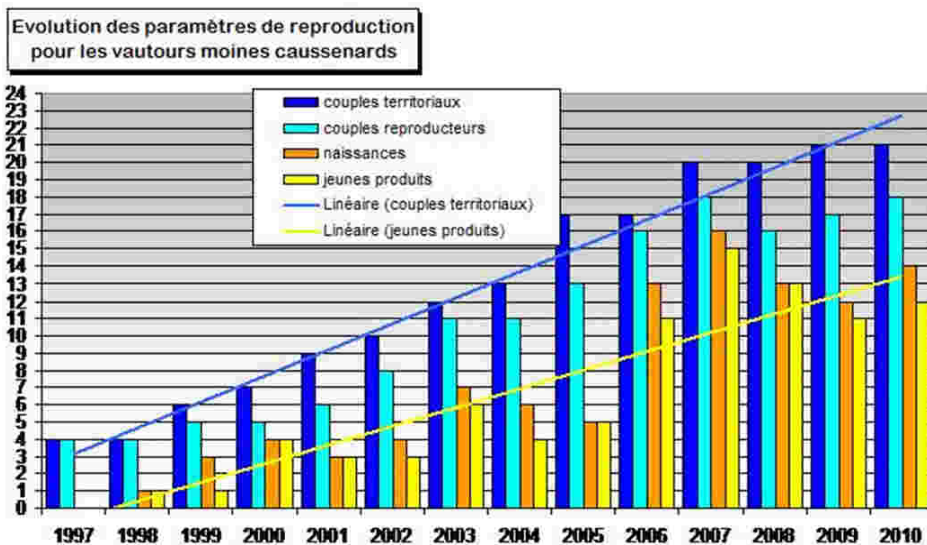
## Le vautour moine (*Aegypius monachus*)

La réintroduction de cette espèce est issue d'une demande internationale insistante compte tenu de l'expérience de la LPO dans la réintroduction des vautours. C'est un projet pionnier pour cette espèce dont les premiers lâchers furent effectués en 1992.

La technique de lâcher a changé de celle utilisée pour le vautour fauve, c'est la technique du taquet, utilisée pour tous les grands rapaces, qui permet de libérer les oiseaux nés en captivité ou prélevés jeunes dans la nature. Ces jeunes individus sont installés dans des nids artificiels et nourris le temps d'être en âge de voler. Ainsi ils ont une mémoire de leur site d'envol et reviennent nicher à proximité une fois adultes.

Ce programme cofinancé par l'Europe (Life) permet le lâcher de 2 à 6 oiseaux par an pour arriver à un effectif actuel d'environ 50 individus. Dans ce cas aussi la population a un taux de croissance régulier (Figure 3) et est loin d'avoir atteint son seuil maximal.

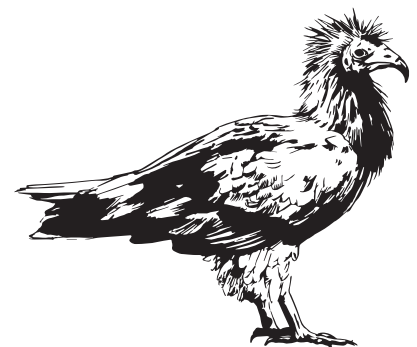
Des projets périphériques se sont également développés très rapidement dans l'ensemble des Alpes françaises (Baronnies, Verdon...) pour cette espèce nécrophage complémentaire du vautour fauve ou percnoptère. On traite donc bien de la restauration d'une guildes de nécrophages et non pas d'une réflexion restrictive à l'échelle monospécifique. Ainsi un fonctionnement global de la nécrophagie se remet en place puisque derrière les vautours ce sont d'autres espèces qui suivent tel que les grands corbeaux. De plus, le vautour moine est suffisamment menacé pour d'ores et déjà penser à aider d'autres programmes européens de réintroduction.



**Figure 3**  
 Evolution démographique du vautour moine dans les Grands Causses.

## Le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)

Concernant cette espèce, il y a eu une tentative de relâcher d'un unique oiseau en 1986. Cela a été suivi par un projet de reproduction en captivité qui n'a jamais abouti. Finalement, le constat réjouissant du retour spontané de l'espèce a été mis en rapport avec les réintroductions de vautours fauve et moine. En effet, la présence de nombreux charniers et de populations conséquentes de vautours ont attiré les vautours percnoptères. Il n'y a donc pas eu lieu de donner suite à ce projet de réintroduction.





## Le faucon crécerellette (*Falco naumanni*)

Il s'agit pour cette espèce d'un programme souhaité par la LPO et réalisé avec l'aide des espagnols qui ont la compétence et qui nous ont procuré les oiseaux. Un centre de reproduction en captivité a été créé pour le programme et a permis la libération d'une cinquantaine d'oiseaux par an de 2006 à 2009. L'espèce étant petite, on observe une grosse mortalité chez les jeunes. Par conséquent un objectif d'une population minimale de 200 individus a été fixé. Les oiseaux relâchés provenaient exclusivement de reproduction en captivité et ont été relâchés au taquet.

Ce programme cofinancé par l'Europe (Life) a permis en quatre ans l'établissement de 17 couples. On estime que

cette population est désormais capable de se développer toute seule. Cependant, c'est une espèce migratrice dont les jeunes subissent lors de la migration une vulnérabilité très forte provoquant de 20 à 90 % de perte. Cette variabilité importante ne permet donc pas de prédire précisément l'évolution démographique de la population.

Le projet de réintroduction est donc réussi mais le centre d'élevage flambant neuf financé par l'Europe ne servira probablement plus jamais du fait de la réaction négative de l'Administration au débat naturaliste houleux entourant le projet.

## L'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*)

La LPO a soutenu le projet de la réintroduction de cette espèce. Dans un premier Plan National d'Action (PNA) en 2005 été prévu un projet de réintroduction et de centre de reproduction en captivité. Dans le deuxième PNA il y a toujours un programme de reproduction en captivité mais plus de projet de réintroduction. La LPO a initié une étude de faisabilité qui n'a pas été finie et a seulement permis de rédiger une ébauche de stratégie de réintroduction. Des échanges particulièrement vifs entre ornithologues vis à vis de ce projet ont eu lieu.

Au final la LPO en lien avec l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage, s'est beaucoup impliqué dans la reproduction en captivité qui contribue à

fournir des oiseaux à trois programmes de réintroduction, un en Israël et deux en Espagne qui utilisent la technique du taquet. Ces projets ayant démarré en 2011, il n'y a pour l'instant pas de résultat positif ou négatif.

La LPO a constitué un groupe international de soutien des programmes de reproduction en captivité et de réintroduction de l'aigle de Bonelli afin de faciliter les échanges entre pays et de procurer des oiseaux aux différents programmes européens.

A partir d'une problématique française sur laquelle rien ne débouche, on arrive à développer des projets à l'échelle européenne.

## Le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*)

Le dernier programme en date est né d'une demande internationale afin de permettre le brassage génétique des populations entre les Alpes et les Pyrénées. Ce projet devrait débiter avec les premiers lâchers d'oiseaux dans les Grands Causses en 2012. Il s'agit également d'individus reproduits en captivité qui seront relâchés par la technique du taquet.

La carte montre le site de lâcher en rouge (*Figure 4*) et en zones bleues les populations déjà implantées. Les points noirs représentent les sites de lâchers utilisés actuellement. On voit que les Grands Causses sont à mi-distance des Pyrénées et des Alpes, ce qui pourrait permettre le passage des oiseaux d'un site à l'autre, d'autant plus que les vautours fauves et moines passent facilement dans les Pyrénées et dans les Alpes à partir de ce site, il n'y a donc pas de raisons que les gypaètes agissent différemment.



Figure 4 Répartition des populations de Gypaète barbu en Europe

On n'a finalement pas de preuve dans la bibliographie de la présence de cette espèce à l'endroit de réintroduction prévu, cependant les découvertes d'ossements sur de nombreux sites archéologiques permettent de penser que l'habitat biogéographique passé de l'espèce englobait les massifs français.



### Le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et le milan royal (*Milvus milvus*)

La LPO n'est pas impliquée directement dans ces projets mais les a suivis de près et les a soutenus fermement.

Des jeunes de populations françaises corses sont prélevés afin d'être réintroduits en Italie. Curieusement ces projets se passent en toute discrétion et aucun débat houleux d'ornithologues ne vient les perturber.

### Le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*)

Une pré-étude de faisabilité a été réalisée afin de savoir si le projet était envisageable. Malheureusement des ornithologues crient au scandale, ce qui fait avorter le projet. Pour remplacer ce projet, un Plan National d'Actions est actuellement rédigé par la LPO afin de mettre en place des actions qui permettront le retour spontané de l'espèce.



## Les projets envisageables

- Le faucon lanier (*Falco biarmicus*) en Provence.
- Le faucon d'Éléonore (*Falco eleonora*) sur la côte méditerranéenne.
- L'aigle ibérique (*Aquila adalberti*), qui est l'espèce la plus menacée au monde, à considérer en profitant du réchauffement climatique.
- Le faucon kobez (*Falco vespertinus*).
- L'aigle pomarin (*Aquila pomarina*) présent actuellement mais avec un seul couple.
- L'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) si la population actuelle ne démarre pas.
- Le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) si le PNA ne fonctionne pas.
- Le faucon crécerellette (*Falco naumanni*) en PACA, afin d'atteindre 5 à 6 noyaux de population.